



mai 2023

Une étude réalisée en partenariat entre la région Sud et le réseau des CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur



MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE LOCALE D'AMENDEMENT ORGANIQUE : LES COLLECTIVITÉS COMME ACTEURS CENTRAUX

La planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets repose sur des ambitions fortes visant à rattraper le retard en matière de tri et de recyclage du territoire et favoriser l'émergence d'une économie circulaire.

Les perspectives régionales en matière de biodéchets montrent clairement l'enjeu auquel est confronté le territoire. Très rapidement, ce sont près de 800 000 tonnes/an de biodéchets qui devront être triés, transportés et valorisés.

L'objectif ambitieux de la planification régionale : réussir à valoriser 450 000 tonnes de biodéchets en 2024 !

La multiplication des composts, broyats, digestats... questionne sur la place des amendements organiques dans le marché des fertilisants. Si l'intérêt agronomique n'est plus à prouver, leur production, leur diffusion et la recherche d'un équilibre économique restent un enjeu majeur.

Mais le marché est là. La région Sud est un territoire agricole majeur, une production de 3,4 milliards d'euros, en croissance, et leader de l'agriculture biologique. De plus, l'inflation qui touche les engrais minéraux laisse à penser qu'il est possible d'effectuer une substitution au bénéfice de chacun.

Le Conseil Régional souhaite contribuer et accompagner le développement d'une filière des amendements organiques pérenne, locale, et s'appuyant sur les collectivités. Ce document, synthétique, vous donnera les premières clefs, sur les types de produits, les besoins et les attentes de vos futurs utilisateurs.



DES AMENDEMENTS ORGANIQUES, POUR QUOI FAIRE ?

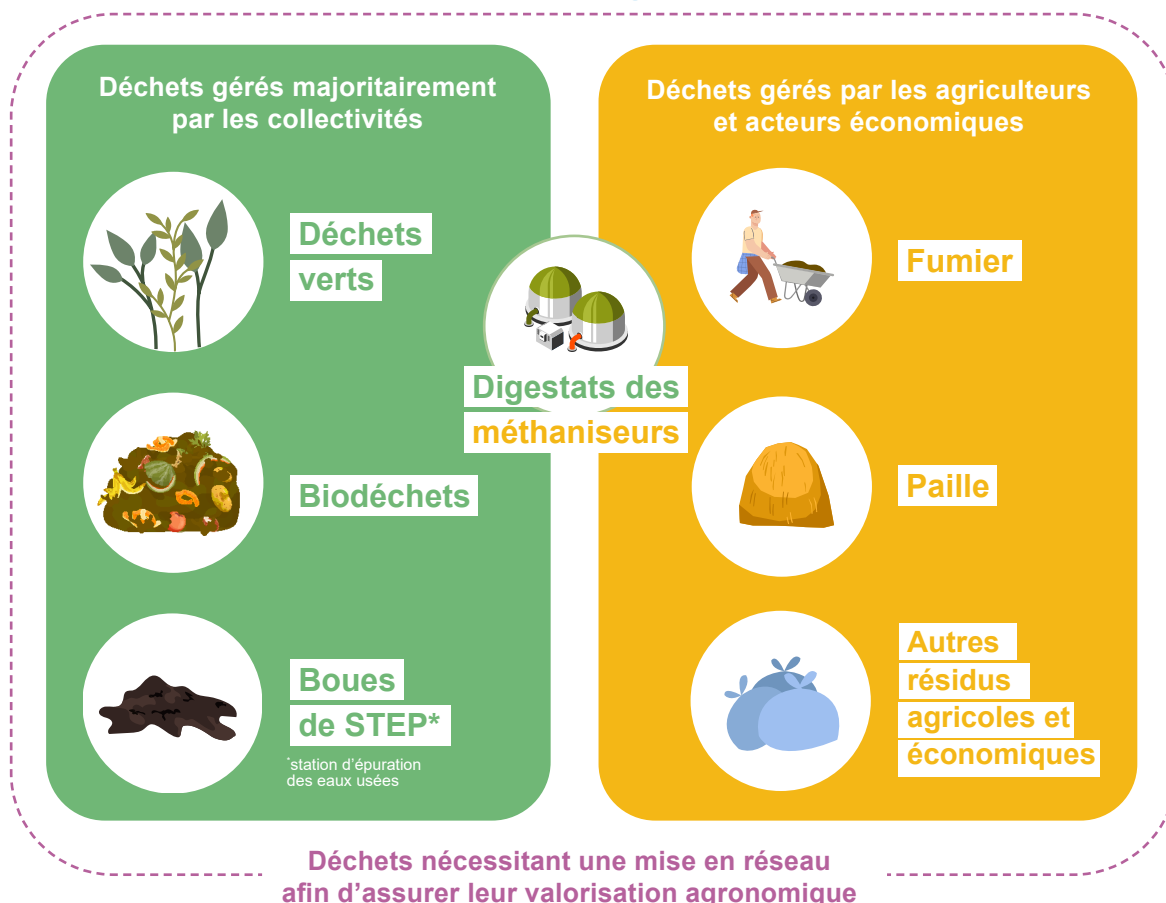
La modernisation de l'agriculture a engendré un travail du sol agressif, occultant les enjeux de fertilité biologique, physique et chimique des sols et parcelles. En effet, plus un sol est de bonne qualité, plus les rendements quantitatifs et qualitatifs sont performants. Il est donc nécessaire d'assurer une activité microbienne des sols adaptée, afin d'activer les processus biologiques (minéralisation, fixation d'azote, solubilisation de phosphore...) et d'assurer la structuration et la stabilité des sols.

Amendements ≠ Engrais

Souvent confondus, les amendements et les engrais n'ont pas les mêmes cibles : les amendements ont pour objectif de structurer les sols pour dynamiser la productivité agricole (« fertilisation lente ») tandis que les engrais vont apporter directement aux plantes les nutriments nécessaires.

Il s'agit donc de deux apports complémentaires dans le cadre des activités agricoles.

Quels sont les amendements organiques ?



Au vu du durcissement de la réglementation sur l'utilisation des amendements organiques en agriculture, les résidus organiques les plus pertinents pour structurer des filières autour des amendements organiques sont les déchets verts et les biodéchets des ménages et de la restauration.

UNE PRODUCTION DE COMPOST RÉGIONAL CAPABLE DE RÉPONDRE À LA DEMANDE EN MATIÈRE ORGANIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE LOCALE, ET AU-DELÀ.

Le potentiel régional de production de compost de déchets verts et des biodéchets est évalué à

1 MILLION
de tonnes par an



Déchets ménagers assimilés organiques

405 000
tonnes dont :



Déchets Verts
194 500
tonnes



Biodéchets
210 000
tonnes

Déchets d'activités économiques organiques hors agricoles

127 000
tonnes

Déchets d'activités agricoles organiques



496 500
tonnes

Les besoins théoriques en amendements organiques pour les activités agricoles sont estimés à : 2,16 millions de tonnes dont 390 000 tonnes pour l'agriculture biologique.

Deux activités jugées stratégiques : les viticulteurs et les maraîchers.



Le « bio » locomotive du développement des amendements organiques

Des forces motrices :

- L'intérêt pour le bio, qui va de pair avec l'accroissement de l'agriculture biologique en France et en région, premier public cible pour les amendements organiques.
- La hausse des prix des engrais, due aux tendances inflationnistes de l'ensemble des cours mondiaux de matières premières.
- L'optimisation des pratiques culturales.
- Le durcissement des réglementations françaises et européennes autour de l'utilisation des engrais, particulièrement azotés (pollution).

Qui permettent l'émergence et le développement du marché des amendements organiques :

- Essor du compost et multiplication d'expérimentations (apportant des preuves).
- Marché émergent qui donne de la valeur au produit.
- Recherche du « très qualitatif » qui demande par exemple l'ajout de substance bio-stimulante fertilisant haut de gamme.

LES BESOINS DES MARAÎCHERS ET VITICULTEURS

Une enquête a été réalisée dès 2022 pour identifier les besoins des viticulteurs et maraîchers. Il apparaît des besoins sensiblement différents selon les profils, notamment pour le compost : type, composants, distance d'approvisionnement, saisonnalité...

9 répondants sur 10 prêts à utiliser un amendement organique.

Note de lecture : les commentaires en bleu soulignent une similitude dans les réponses des maraîchers et des viticulteurs.

COMPOST		
Caractéristique	Maraîchers	Viticulteurs
Type	≠ Semi-humide (66%)	Plutôt sec (63%)
Matières entrantes	= Déchets verts seuls (48%) et déchets alimentaires issus des ménages et des commerces (27%)	Déchets verts seuls (56%) mais aussi déchets alimentaires issus des ménages et des commerces (25%)
Maturité	≈ Compost mûr (6-8 mois) 53% et semi-mûr (4-6 mois) 41%	Compost mûr (6-8 mois) 55%
Composants	≠ Carbone Organique (52%), Phosphore et Azote (45%), Potassium (36%)	Azote (60%), Potassium (57%), Carbone Organique (52%), Phosphore (38%)
Prix	≈ Prix max 20 € la tonne (42%) gratuit (24%)	Prix max 20 € la tonne (43%) ou entre 20 et 40€ la tonne (30% des répondants) – gratuit (13%)
Fournisseur	≈ Achat direct au producteur de préférence collectivité (55%) ou autre agriculteur (50%) mais peu important pour + d'1/3	Achat direct au producteur, de préférence spécialisé dans le compost (51%), également à une collectivité mais dans une moindre mesure (29%) mais peu important pour + d'1/3
Conditionnement	≈ Vrac (38%) ou benne (32%)	Vrac (38%) ou benne (32%) mais big bag également 23%
Distance approvisionnement	≠ Distance moyenne 20km avec 40% entre 10 et 25Km	Distance moyenne 10 km avec 37% < 5km
Saisonnalité	≠ Une demande toute l'année avec points culminants en février (53 %), mars (56%) et en octobre (59%), novembre (53%)	Une demande surtout en octobre (44%), novembre (51%), décembre (39%), janvier (32%) et un creux en mai, juin, juillet et août (<3%)
Services	≈ La livraison est LE service attendu (100%)	La livraison est LE service attendu (93%), vient ensuite l'épandage et sa facilitation (système de réservation d'équipement ou service d'épandage (59%)
Paiement services	= Acceptabilité du paiement des services de livraison, d'épandage, ou de diagnostic de sol – Gratuité pour le conseil	Acceptabilité du paiement pour les services de livraison, d'épandage, ou de diagnostic de sol - Gratuité pour le conseil

BROYAT		
Caractéristique	Maraîchers	Viticulteurs
Type	= Broyat broyé finement (84%)	Broyat broyé finement (77%)
Origine	≈ Origine de la matière peu importante (45%) ou alors provenant des professionnels du paysage (39%)	Origine de la matière : professionnels du paysage (46%), peu importante (38%) ou alors issue des exploitations agricoles (38%)
Composants	≈ Carbone organique particulièrement recherché (60%) puis azote (33%) et phosphore (30%)	Carbone organique particulièrement recherché (55%) puis azote et potassium (41%)
Prix	≠ Gratuit (43%) ou < 5€ pour 20% des répondants	< 5€ pour 35% des répondants ou gratuit (29%)
Fournisseur	= Une collectivité ou déchetterie municipale (42%) ou peu important (39%)	Une collectivité ou déchetterie municipale (37%) ou peu important (33%)
Conditionnement	= Conditionnement en vrac (47%) ou benne (30%)	Conditionnement en vrac (55%) ou benne (27%)
Distance approvisionnement	= Distance moyenne 10km	Distance moyenne 10km
Saisonnalité	≠ Une demande toute l'année avec points culminants février-mars (58%) et en octobre (61%) - novembre (52%)	Demande forte en octobre (45%) - novembre (40%) et moins forte le reste de l'année

Les points à retenir

- **Compost** : semi-humide à plutôt sec, mûr et semi-mûr, en provenance de déchets verts ou de déchets alimentaires
- **Broyats** : broyage fin, avec une préférence pour les déchets broyats des professionnels du paysage
- **Pic de demande** : d'octobre à mars
- Les points bloquants majeurs à prendre en compte
 - La présence d'indésirables
 - L'absence de traçabilité des matières entrantes
- La livraison est LE service plébiscité, avec une forte acceptabilité de paiement, suivi, plus loin, des services d'épandage et le conseil
- Les principaux critères recherchés :
 - Pour les maraîchers : le prix, l'utilisation en « AB », la qualité de la matière.
 - Pour les viticulteurs : la qualité de la matière, la matière entrante, le prix
- Des besoins sensiblement différents selon les profils activités, viticulteurs, maraîchers... notamment pour le compost : type, composants, distance d'approvisionnement, saisonnalité...
- La confiance dans le produit est le lien primordial entre la collectivité et ses utilisateurs : il faut responsabiliser les acteurs de la collecte, du tri et du contrôle pour assurer le niveau de qualité
- Communiquer sur les connaissances techniques et les retours d'expériences pour diffuser les bonnes pratiques

OBJECTIF

Un produit clé en main, d'une qualité constante, incluant les services de transport.

LE POINT DE VUE DES CONSEILLERS ET EXPERTS AGRICOLES

Caractéristique	Compost	Broyat
Type	Plutôt sec à semi-humide	Broyé finement
Matières entrantes	Déchets alimentaires issus de filières agroalimentaires, puis déchets verts seuls	
Maturité	Mûr (6-8 mois) à semi-mûr (4-6 mois)	
Composants	Carbone organique particulièrement recherché	Carbone organique particulièrement recherché, puis azote et absence de résineux
Prix	Prix max 20€ la tonne	Gratuit ou entre 5€ et 10€ la tonne
Fournisseur	Pas d'importance	Pas d'importance
Conditionnement	Vrac ou benne	Benne ou vrac
Distance approvisionnement	Distance moyenne de 25km	Distance moyenne de 15km
Saisonnalité	Essentiellement d'octobre à février	Une demande de janvier à mars puis d'octobre à décembre
Services	La livraison puis un service d'épandage	
Paiement services	Acceptabilité du paiement pour le diagnostic de sol, l'épandage et des conseils individualisés	
Points bloquants	Présence d'indésirables, absence de norme, absence de traçabilité des matières entrantes	Présence d'indésirables, absence de traçabilité des matières entrantes, absence de norme
Priorités	Qualité agronomique et chimique de la matière, faible niveau d'indésirables, prix	Qualité de la matière, prix, matière entrante
Certification		

Points bloquants identiques à ceux des maraîchers et viticulteurs ;
Priorités identiques à celles des viticulteurs

LES COLLECTIVITÉS SONT LES ACTEURS CENTRAUX DE LA FILIÈRE DES AMENDEMENTS ORGANIQUES EN STRUCTURANT UNE OFFRE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Les avantages pour les collectivités

- Réduction des déchets = Impact écologique bénéfique pour le territoire
- Réduction des coûts de gestion des déchets
- Exemplarité de la collectivité dans la valorisation des déchets
- Réponse de proximité



Les enjeux

- Infrastructures et moyens humains : un nouveau métier pour la collectivité
- Gestion des volumes d'intrants et donc des produits sortants
- Modèle économique local à créer
- Nouveaux services à apporter : un marché concurrentiel axé sur les services associés comme le transport et l'épandage



Les collectivités peuvent être des acteurs centraux de cette (r)évolution

- Acteurs clefs de la collecte et de la gestion des déchets
- Présents au niveau local, au plus proche des agriculteurs
- Action visible localement, importance de la « proximité » et donc du circuit court
- Capables d'apporter une offre complémentaire aux industriels proposant une offre « technique »

Boîte à outils



www.ordeec.org



www.reseau-prec-i.org



www.lifeipsmartwaste.eu



Le réseau des



Retrouvez l'intégralité de nos études sur :
www.connaissance-territoire.maregionsud.fr



CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR